

# RPI Esves & Manse

Le 17 juin 2020

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

*La loi Agriculture et Alimentation du 30 octobre 2018 introduit des changements notables dans la composition des menus des cantines scolaires publiques comme privées. Les produits issus de l'agriculture locale respectant l'environnement ou de l'agriculture biologique, qui bénéficiaient déjà de fortes incitations, deviendront obligatoires à la date d'échéance de 2022 à hauteur de « 50 % de la valeur d'achat desdits produits ».*

C'est dans ce contexte que l'association de cantine du RPI ESVES & MANSE (Cantine Autonome Esves et Manse) gérée par des parents bénévoles, amenée à renouveler son contrat de prestation, s'est tournée vers un nouveau fournisseur en capacité de répondre au cahier des charges qui va s'imposer aux structures de restauration scolaire.

Cette démarche « qualité » aura un coût, qu'il faudra maîtriser pour permettre l'accès à un maximum de familles.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, nous regrettons la difficulté à mobiliser des bénévoles pour assurer la gestion de ce service auprès des familles.

C'est en effet une lourde responsabilité et une importante mobilisation qui nécessite beaucoup de rigueur de la part de la petite équipe, dont le travail n'est peut être pas assez connu.

La cuisine « sur place » des repas des cantines scolaires devient rare de nos jours. Sachons l'apprécier au niveau de notre regroupement scolaire.

C'est pourquoi, conscients des enjeux pour la santé des enfants et l'économie locale, les élus des communes de MARCE -SUR-ESVES, DRACHE et SEPMES souhaitent soutenir l'association CAEM dans cette nouvelle démarche en proposant de prendre en charge une partie du surcoût évalué à plus de 7 000 € pour une année scolaire. Ce soutien permettra de réduire significativement le prix du repas payé par les familles.

Nous tenions à vous en informer et vous témoigner de la mobilisation conjointe de nos trois communes, auprès de l'association de cantine.

Nous vous souhaitons un bel été,

Gérard DUBOIS

Maire de Marcé sur Esves

Gilles CHAPOTON

Maire de Draché

Régine REZEAU

Maire de Sepmes

